

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

LA FRANCE, L'ESPAGNE ET LA QUESTION DE CUBA

Le Temps a reçu de Berlin la dépêche suivante :

On dit que l'empereur Guillaume et l'empereur François-Joseph, dans leur récente entrevue en Hongrie, sont tombés d'accord pour s'opposer énergiquement à une intervention des Etats-Unis dans les affaires cubaines. On s'attend même de la part de l'Empereur d'Allemagne à une déclaration du genre de celle qu'il a faite en faveur du Transvaal.

On se rappelle que le Daily Telegraph a récemment annoncé que l'Autriche était décidée, à cause de la reine régente d'Espagne qui est une archiduchesse d'Autriche, à prendre fait et cause pour l'Espagne, si un conflit éclatait entre ce pays et les Etats-Unis.

L'Espagne est une vaillante nation qui ne saurait compter en France que des amis sincères ; tout contribue à nous rapprocher des Espagnols et rien ne semble devoir nous éloigner d'eux. C'est donc avec plaisir que nous devons considérer la nouvelle d'une intervention de l'Empereur d'Autriche et même de l'Empereur allemand dans le conflit hispano-américain ; il est, en effet, nécessaire que l'Europe fasse entendre de justes remontrances au Cabinet de Washington.

Nous devons toutefois regretter que l'initiative de cette action diplomatique n'ait pas été prise par la France et par la Russie alliées.

Au cours d'un récent voyage à la frontière d'Espagne, j'ai eu l'honneur et la bonne fortune d'être mis en rapport avec des députés aux Cortès espagnoles sous les auspices d'un grand avocat de Madrid, qui est doublé d'un journaliste de haute valeur. Un beau matin, à l'heure du déjeuner, les journaux apportèrent la grande nouvelle de l'alliance franco-russe ; dans le monde cosmopolite où j'étais, la sensation fut grande ; une dame Russe voulut offrir le champagne à tout le monde ; les Anglais avaient, comme toujours en pareil cas, une attitude absolument discrète. Les Espagnols me félicitèrent chaudement du succès diplomatique de la France. Chez nous et entre Français, l'opposition s'exerce sur tout et à propos de tout, nous trouvons toujours matière à récriminations, c'est la politique intérieure qui veut cela ; mais, à l'étranger, nous sommes des patriotes et rien que des patriotes ; je m'associai bien volontiers et sans réserve à toutes les congratulations à l'adresse du Président de la République et du Ministre des affaires étrangères. Autant par conviction que par courtoisie, je fis hautement des vœux pour le prompt et définitif succès des Espagnols à Cuba. C'est alors qu'un des hommes les plus considérables du Parlement espagnol me tint un langage que j'ai retenu par cœur.

— Que n'avons-nous, a-t-il dit, une place dans cette heureuse alliance ?

— Comment ! m'écriai-je, vous avez l'intégrité inviolable du territoire ; vous avez les difficultés de Cuba, vous êtes pauvres et vous songeriez à imiter les Italiens de la triplice ?

— Dieu nous en garde ! L'alliance que nous aurons à rechercher, je l'espère, n'est

pas ce que vous croyez. Nous demanderions à la France et à la Russie de contracter avec nous une alliance diplomatique ; ces deux grandes puissances représenteraient nos intérêts dans les médiations rendues trop souvent nécessaires par la possession de nos colonies et, à ce prix, les contractants pourraient compter sur un concours qui ne serait pas sans valeur...

« Tenez, ajouta-t-il en me prenant la main, l'Espagne vient de donner au monde un spectacle qui a beaucoup impressionné tous les gouvernements : Aux prises avec la formidable insurrection de Cuba, nous avons fait un effort qu'aucune nation n'avait pu faire jusqu'alors ; nous avons pu expédier plus de deux cent vingt mille hommes par de là l'Atlantique, avec nos propres ressources, sans rien demander à personne ; pourtant nous sommes pauvres, comme vous le dites.

Je voulus me défendre d'avoir dit une chose désagréable.

— Ne vous en défendez pas... Il est très vrai que nos finances sont épuisées, et cependant nous avons pu suffire à tout. Pour envoyer fort peu de troupes à Madagascar, vous avez dû, en France, recourir aux bateaux de l'étranger et nous avons transporté nos soldats avec nos seuls bateaux. En voyant les paquets de troupes se succéder en Abyssinie, les populations italiennes se sont laissées aller à la sédition ; on a vu des femmes affolées chercher à empêcher les trains de partir.

• Sauf une légère émotion, suscitée à Barcelonne par des ennemis de toute civilisation, nous avons pu obtenir facilement de notre pays un sacrifice immense, sans excéder son patriotisme.

» Nous avions lieu cependant de redouter des complications à l'intérieur ; dans nos cités et dans nos campagnes, il suffit de parler de la fièvre jaune pour semer la terreur. Eh bien ! chacun a fait son devoir patriotique sans hésitation et avec simplicité. Un pays qui a pu faire cette chose ne peut-il solliciter fièrement une place dans les grandes alliances ?

— Assurément oui, m'écriai-je.
— Nous pourrions dire à la France : avec la Russie, veillez pour nous du côté des Américains et si vous aviez à soutenir une guerre continentale, l'Espagne vous permettrait de mobiliser le 17^e et le 18^e corps de l'armée française, sans souci du côté des Pyrénées ; nous pourrions enfin vous donner pleine quiétude pour l'Algérie.

— Mais, dis-je, on sait cela à Paris ? Notre ambassadeur à Madrid est accourant de vos... Méditations ?...

Il eut un sourire énigmatique et il ajouta : « Vous avez dit le mot juste, nous en sommes encore aux méditations ; il faut d'abord avoir raison de Cuba. »

Rentré chez moi, je songeais beaucoup à ces choses, lorsque le télégraphe vint y apporter la nouvelle de l'intervention diplomatique de Vienne et de Berlin ; ainsi les bonnes dispositions qu'on m'avait fait pressentir, la reine d'Espagne les connaissait bien, mais étant archiduchesse, c'est du côté de l'empereur François-Joseph que Sa Majesté a cherché aide et protection, sans doute avec le désir de rendre inutile un accord avec la France !...

La France s'est laissé devancer...

A l'endroit de notre politique étrangère, je n'aime pas l'opposition acrimonieuse ; je crois fermement que nos ministres républicains sont d'excellents patriotes, comme nous tous ; quelles que soient nos divergences à l'intérieur, tous les Français savent aimer la France d'un même cœur. C'est parce que je suis sûr de cela que j'ai toujours peur de risquer des jugements téméraires lorsque les discussions portent sur les faits de la politique étrangère. En pareil cas on ne peut émettre une opinion politique en toute sécurité de conscience, sans être sûrement et entièrement renseigné, or il est certain qu'un humble journaliste de province n'est guère en mesure de bien savoir ce qui se passe au Quai d'Orsay.

Je pense honnêtement que M. Hanotaux eut pris, en faveur de l'Espagne, l'initiative qui, hélas ! appartient à présent à l'Autriche, si notre gouvernement n'avait pas eu à compter avec des empêchements insurmontables.

Espérons que la France et la Russie pourront intervenir également en faveur de la nation espagnole ; souhaitons qu'elles parviennent ainsi à favoriser les bonnes intentions des Espagnols à notre égard. Chez nos voisins, l'opinion publique exerce une grande influence sur les résolutions des gouvernants et cette opinion est hautement favorable à une entente avec la France. Fasse notre diplomatie qu'on puisse dire bientôt et une fois encore qu'il n'y a plus de Pyrénées.

P. B.

LES PETITES BONNES

On a beaucoup parlé des domestiques ces derniers temps. Un congrès féministe s'est occupé, avec beaucoup d'intérêt, des pauvres petites « bonnes à tout faire ». C'est le cas, disent les Annales, d'exhumer la pièce suivante que Léo Lespès, paraphrasant une ballade charmante de Victor Hugo, consacrait, il y a plus de cinquante ans, à sa cuisinière :

BALLADE DE LA CUISINIÈRE

Ecoute-moi ! Madeleine,
L'hiver a quitté la plaine,
Mon cœur est un vrai tison,
Et je voudrais, ma divine,
Sous tes mains, dans ta cuisine,
Sauter comme un champignon.

Viens ! On dirait, Madeleine,
Que le printemps, dont l'haleine,
Fait pousser les petits pois,
T'a, cette nuit, ma charmante,
Fait plus appétissante,
Qu'une salade aux anchois.

Si j'étais, ô Madeleine !
Mouton à la blanche laine,
Tu me ferais cuire à l'ail ;
Si j'étais l'oiseau qui passe,
Grive, ortolan ou bécasse,
Tu barderais mon poitrail.

Si j'étais, ô Madeleine !
Ou la poularde lorraine,
Ou les canards bourguignons,
Je voudrais bien, ma petite,
Dans ta gentille marmite,
Bouillir aux petits oignons.

Si j'étais, ô Madeleine !
Glacé, mort et sans haleine,
Après mon dernier soupir,
Tu pourrais, je te le jure,

Par ta voix et ta friture,
Me voir bientôt revenir.

Si tu voulais, Madeleine,
Ta cuisine serait pleine,
D'un ménage bien monté,
Et tu pourrais, mon idole,
Voir, dans chaque casserole,
Se refléter ta beauté...

Si tu voulais, Madeleine,
Au lieu des bas de futaine,
Qui meurtrissent tes genoux,
Je t'aurais, ma cuisinière,
Pour couvrir ta jambe entière.
Des bas à trente-deux sous !!!...

Si tu voulais, Madeleine,
J'irais dire au capitaine,
Qu'il te reçoive au quartier...
Viens ! tu seras cantinière,
A moins que tu ne préfères
Me voir simple gargonier !

LÉO LESPÈS.

INFORMATIONS

M. Lebon à Bordeaux

Rappelons que c'est hier mercredi que M. André Lebon, ministre des colonies, a quitté Paris pour se rendre à Bordeaux, où il doit s'embarquer vendredi à destination du Sénégal.

Le ministre doit être accompagné par M. Potinet, chef de bureau du ministère des colonies, et M. Lesage, inspecteur des finances attaché au cabinet du ministre.

Une Interpellation retirée

M. Lattapy, le nouveau sénateur des Landes, élu pendant les vacances parlementaires, avait informé le ministre de l'intérieur de son intention de l'interpeller à la rentrée du Parlement, sur le remplacement du préfet des Landes qui avait été envoyé dans la Lozère.

M. Lattapy a renoncé à son interpellation.

En Algérie

On écrit d'Alger : La session du Conseil général s'est ouverte aujourd'hui.

M. Gros, radical-socialiste, a été réélu président.

M. Gérente, sénateur, appuyé par M. Samary, député, a interpellé le préfet sur les mesures de répression prises par l'administration à l'occasion des manifestations de Mustapha.

Emprunt du Soudan

La Caisse des dépôts et consignations vient de consentir, avec la colonie du Soudan, un emprunt d'un million qui sera gagé sur la subvention de 250,000 francs par an que la colonie du Sénégal paie au Soudan sur ses recettes douanières.

Cet emprunt doit permettre d'activer les travaux du chemin de fer du Sénégal au Niger, qui exécuté actuellement de Kayes à Bafoulabé et à Dioubéba, doit être prolongé jusqu'à Bammako et doit procurer ainsi une voie de communication ininterrompue de Dakar à Tombouctou.

Réponse au discours de M. Barthou

Pour répondre au discours prononcé par M. Barthou à Bayonne, un banquet est organisé pour le 17 octobre prochain par les socialistes. Il sera présidé par M. Guesde, assisté de MM. Jaurès, Chauvin, colonel Sever, Jourde, etc, M. Jules Guesde pronon-

cera un discours où il exposera le programme socialiste pour les prochaines élections.

Nouvelles de Madagascar

Le paquebot *Ville-de-Paris*, de la compagnie havraise, est arrivé ce matin à Marseille, venant de la Réunion et de Madagascar.

La soumission des rebelles hovas est à peu près complète. Deux cents individus, qui faisaient partie de la bande de Maintirano, se sont rendus avec armes et bagages ; le restant a été refoulé par nos troupes.

Le ravitaillement dans le nord de l'Imerina est difficile ; les travaux de la route sont poussés activement dans la direction de Majunga, où on a trouvé plus de deux mille charrettes Lefèvre abandonnées dans la brousse. Ces véhicules peuvent circuler sur un parcours de cent trente kilomètres.

Le général Gallieni prend des mesures pour développer la culture du riz, qui devient rare.

De nombreux gisements aurifères ont été signalés dans l'île.

Le rendement des impôts

L'administration des finances vient de publier le rendement des impôts et revenus indirects, ainsi que des monopoles de l'Etat pendant le mois de septembre 1897.

Les résultats accusent une plus-value de 9,723,800 fr. par rapport aux évaluations et une augmentation de 11,545,700 fr. par rapport à la période correspondante de 1896.

Arrestation d'un espion Allemand

A l'arrivée d'un train venant d'Avricourt, le commissaire spécial de Châlons-sur-Marne a procédé à l'arrestation d'un officier allemand, qui avait été signalé depuis Frouard. L'espion d'outre-Rhin, qui avait voyagé en troisième classe, a été conduit à la maison d'arrêt.

Congrès Socialiste

Au congrès socialiste de Hambourg, un fait significatif s'est produit. Une proposition invitant le comité directeur à mettre en œuvre la propagande agraire n'est même pas prise en considération, de sorte que cette question qui passionna le congrès de Breslau ne réunit même pas les vingt voix nécessaires à la mise en discussion.

Ministère Grec

M. Etienne Streit, professeur de droit international à l'Université d'Athènes, était sous-gouverneur de la Banque Nationale de Grèce, quand il fut appelé au poste important de gouverneur.

M. Etienne Streit vient d'être nommé ministre des finances dans le cabinet Zaïmis.

Le Contesté Franco-Brésilien

On mande de Rio-Janeiro au *Herald* : Le ministre de France à Rio a demandé le règlement immédiat de la question des frontières du Mapa et des explications, pour le retard apporté par le Brésil à ce sujet. On assure que le ministre de France a reçu de son gouvernement une communication, presque un ultimatum à adresser au Brésil mais qui n'a pas encore été présentée dans l'espoir que la question sera promptement résolue.

La France n'a pas encore décidé d'occuper immédiatement le territoire discuté. Un croiseur français est arrivé à Rio-Janeiro pour protéger les intérêts français.

L'Expédition Cavendish

La *Saint-James Gazette* dément la nouvelle de la *Tribuna*, d'après laquelle l'expédition anglaise Cavendish aurait éprouvé un désastre dans la région abyssinienne.

Elle publie une lettre du 15 août, datée du fort Smith, à Kikuyus, annonçant l'arrivée de l'expédition venant de Berbera saine et sauve. L'expédition a complètement réussi ; elle a contourné tout le lac Rudomph et a découvert deux nouveaux lacs, deux volcans en activité et deux nouvelles espèces d'antilopes.

Le conflit gréco-turc

A la Chambre grecque

On mande d'Athènes : La Chambre s'est réunie hier. Tous les députés sont à leur banc. Les tribunes publiques ainsi que la tribune du corps diplomatiques sont comblées.

Au moment où les membres du nouveau ministère font leur entrée dans la salle des séances, des applaudissements éclatent de tous côtés.

Quand le général Smolenski prend place

à son banc, les applaudissements redoublent, et une véritable ovation est faite au ministre de la guerre.

La séance est ouverte au milieu d'un profond silence.

M. Zaïmis, président du conseil, monte à la tribune.

Avec une visible émotion, M. Zaïmis explique les raisons qui les ont poussés, lui et ses collègues, à accepter la mission qui leur a été confiée par le roi.

En dehors de toute autre préoccupation, les nouveaux ministres ont accepté le pouvoir afin d'arriver à une solution rapide des difficultés au milieu desquelles se débat la nation hellénique.

Dans une péroraison émue, le ministre demande aux membres de la Chambre de faire cesser tout dissentiment politique afin d'apporter au gouvernement le concours unanime dont il a besoin pour servir utilement les intérêts de la nation.

En terminant, M. Zaïmis annonce que la Chambre va être prorogée jusqu'à nouvel ordre, promettant de la convoquer dès que les circonstances l'exigeront.

Après le ministre, M. Delyannis déclare que lui et ses amis apporteront un concours loyal et patriotique au gouvernement, jusqu'au règlement de la question de Thessalie.

La séance est ensuite levée.

Tirages Financiers

VILLE DE PARIS 1894

Le numéro 22,636 est remboursé par 100,000 francs.

Le numéro 398,980 est remboursé par 20,000 francs.

Les deux numéros suivants sont remboursés par 10,000 francs :

336.480 121.747.

Les trois numéros suivants sont remboursés par 2,500 francs :

101.204 433.018 294.398.

Les quatorze numéros suivants sont remboursés par 1,000 francs.

123.960 404.933 400.548 33.423 91.431

46.870 173.241 170.031 297.444 357.809

191.824 56.932 212.491.

CRÉDIT FONCIER

Obligations communales 1879

Le numéro 428.140 gagne 100,000 francs.

Le numéro 809.599 gagne 25,000 francs.

Les six numéros suivants gagnent chacun 5,000 francs :

95.060 500.090 764.703 449.337 328.867

317.781.

Quarante-cinq numéros gagnent chacun 1,000 francs.

Obligations communales 1880

Le numéro 933.696 gagne 100,000 francs.

Le numéro 728.951 gagne 25,000 francs.

Les six numéros suivants gagnent chacun 5,000 francs :

511.797 191.138 19.809 242.978 155.145

555.396.

Quarante-cinq numéros gagnent chacun 1,000 francs.

Obligations communales 1891

Le numéro 582.076 gagne 100,000 francs.

Le numéro 646.252 gagne 10,000 francs.

Le numéro 74.345 gagne 5,000 francs.

Vingt numéros gagnent 1,000 francs.

Petites nouvelles

On écrit de Bombay :

Un Brahmine âgé de vingt-huit ans, qui est avocat, a été arrêté. Il s'est reconnu coupable d'avoir assassiné les deux fonctionnaires anglais tués à Poona. Il a déclaré avoir, avec un complice, maculé la statue de la reine à Bombay et avoir commis d'autres délits.

— On annonce le décès à Madagascar du lieutenant d'artillerie de marine Barrel, de la 2^e compagnie de conducteurs. Il a succombé le 27 septembre à l'hôpital militaire de Majunga, des suites d'une fièvre bilieuse hématurique. Il avait vingt-cinq ans.

— On annonce la mort du général Gay, ancien commandant militaire du Palais du Sénat.

— A été nommé inspecteur spécial de police, élève commissaire à l'école de Bordeaux, M. Henry, candidat admis, en remplacement de M. Gervais, non acceptant.

CHRONIQUE LOCALE

Tribunal de commerce de Cahors
Dans la première quinzaine du mois de

décembre il sera procédé au renouvellement des membres du Tribunal de commerce.

Les membres sortants sont :

MM. Cayla Caprais, président.

Bach Antoine, juge.

Michélet Bernard, juge suppléant.

Sont éligibles aux fonctions de président, de juge et de juge suppléant tous les électeurs inscrits sur la liste électorale âgés de 30 ans et les anciens commerçants français ayant exercé leur profession pendant 5 ans au moins dans l'arrondissement et y résidant.

Toutefois nul ne peut être élu président s'il n'a exercé pendant deux ans les fonctions de juge titulaire, et nul ne peut être nommé juge s'il n'a été suppléant pendant un an.

Les membres des tribunaux de commerce sont élus par les citoyens français commerçants patentés ou associés en noms collectifs depuis 5 ans au moins, capitaines au long cours et maîtres de cabotage ayant commandé des bâtiments pendant 5 ans, directeurs des compagnies françaises anonymes de finance, de commerce et d'industrie, agents de change et courtiers d'assurances maritimes, courtiers de marchandises, courtiers interprètes et conducteurs de navires institués en vertu des articles 77, 79 et 80 du code de commerce, les uns et les autres après 5 années d'exercice et tous, sans exception, devant être domiciliés depuis 5 ans au moins dans le ressort du tribunal.

Sont également électeurs dans leur ressort, les membres anciens ou en exercice des tribunaux et des chambres de commerce, des chambres consultatives des arts et manufactures, les présidents anciens ou en exercice des conseils de prud'hommes.

Comité central d'études et de vigilance contre le phylloxéra

Le comité central d'études et de vigilance contre le phylloxéra se réunira le samedi, 9 octobre courant, à 3 heures du soir, en l'hôtel de la préfecture, à l'effet de délibérer sur diverses affaires dont l'examen lui appartient.

Le blé dans le département

Voici quelle a été la récolte du blé en 1897 dans le département du Lot. Hectares de terre ensemencés : 75.100. Rendement en hectolitres : L'hectare, 5,56.

Total : 417.550 hectolitres de blé.

Le poids à l'hectolitre, de 77,00.

Le rendement en quintaux, de 321.510.

CAHORS

Avenir Cadurcien

Pendant l'absence de la musique militaire, l'Avenir se fera entendre les dimanches et jeudis, de 8 heures 1/2 à 9 heures 1/2, si le temps le permet.

En cas de mauvais temps, les concerts auront lieu seulement le dimanche de 4 à 5 h.

Programme du 7 octobre

Allegro militaire X.
Les Fantômes (ouverture) O. Coquelet.
Perle Fine (Valse) J. B. Maillol.
Joyeuse aubade (fantaisie) E. Mullet.
Menuet des Fantoques Borrel.

De 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2 (Allées Fénélon)

Conseil municipal

Les membres du Conseil municipal se sont réunis avant-hier en comité secret, pour s'occuper de la question du 4^e bataillon.

Seize conseillers seulement étaient présents.

Nous croyons savoir que nos édiles seront convoqués pour samedi soir, afin de prendre une décision au sujet de ce 4^e bataillon.

Le guet-apens du Soudan

Suivant le *Journal*, il résulte des renseignements de la côte occidentale d'Afrique sur le combat de Lobi, que la mort du lieutenant Bunas, originaire de Cahors, doit être considérée comme certaine. Plusieurs tirailleurs soudanais, qui ont assisté à cette malheureuse affaire, affirment avoir vu le cadavre de cet officier haché à coups de sabre.

Mouvement de la population

Voici le mouvement qui s'est opéré pendant le mois de septembre dernier, parmi la population de notre ville :

Naissances, 13 ; mariages, 6 ; morts-nés, 4 ; décès, 30 ; divorce, néant.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 5 au 7 octobre 1897

Naissances

Coueslant, Germaine, avenue de l'Abattoir.
Coueslant, Simonne, avenue de l'Abattoir.
Combrouse, Jeanne, -Clotilde, rue Brives, 5.

Décès

Calvet, Jeanne, Vve Delmas, 78 ans, sans profession, rue Vayrols, 10.

Arrondissement de Cahors

PUY-L'ÈVÈQUE. — Un marché aux oies grasses, foies gras et truffes, a été créé à Puy-l'Èvêque en 1896, il se tiendra tous les samedis et jours de foires, sur la place du Taulier, à partir du 1^{er} novembre.

Les samedis jours de marché, il n'est dû aucun droit de place pour les comestibles, apportés à la halle, au marché-couvert et sur la place du Taulier.

GINDOU. — *Adjudication.* — Le dimanche 10 octobre 1897, à 2 heures du soir, à la mairie de Gindou, sous la présidence de M. le Maire de cette commune, et en présence de deux membres du conseil municipal, du receveur municipal et de l'agent-voyer du ressort, aura lieu l'adjudication des travaux dont la désignation suit :

Chemin vicinal ordinaire n° 7 de Gindou à Dégagnac par Bourbou. — Projet de construction de la partie comprise entre la partie à l'entretien (profil n° 44) et le chemin de Larreule à l'Ourajoux (profil n° 92 bis), sur une longueur de 1,398 mètres 60 centimètres.

Les dépenses sont évaluées à 3,820 fr. 51, somme à valoir pour dépenses imprévues, 79 fr. 49 ; cautionnement, 125 fr.

SAINT-CIRQ-LAPOPIE. — *Le froid.* — Voici déjà une sorte d'hiver qui fait rage, avec sa bise hurlante et glacée, préludant aux neiges précoces ! Les dernières récoltes effritées, non mûries, se rentrent à la hâte.

Les semailles à peine commencées s'annoncent rudes ; notre paysage ossianesque, possède un suprême cachet de mélancolie, sous ce ciel inclément. L'été s'est montré constamment pluvieux, l'automne est triste et grelottant ; que deviendrons-nous aux frimas ? Contre toute espérance, attendons encore toutefois quelques rayons tardifs, mais bienfaisants.

Arrondissement de Figeac

SAINT-SULPICE. — *Viol.* — La gendarmerie de Cajarc a été appelée à fournir des renseignements sur une affaire de viol commis sur une nommée B. P... par E. H... demeurant à Saint-Sulpice.

FAYCELLES. — *Nécrologie.* — Lundi, 4 octobre, une foule nombreuse et recueillie accompagnait à sa dernière demeure M. Albert Gardes, notaire à Faycelles, décédé à l'âge de 35 ans, après une longue et cruelle maladie. Le cortège était composé des habitants de Faycelles, et de nombreux Figeacois, venus pour dire leur dernier adieu à celui qui fut, pendant sa courte carrière d'avocat à Figeac et de notaire à Faycelles, un homme d'affaires éclairé, doué d'un jugement prompt et sûr.

St-CÉRÉ. — *Décorations.* — A l'occasion des fêtes de Saint-Céré, ont été nommés officiers du Mérite agricole : MM. Vayre, agriculteur à Figeac ; Turenne, agriculteur à Thémines.
Médaille d'honneur (médaille d'argent), M. Picard Toussaint, lieutenant des pompiers.

Mention honorable, M. Combrade, boulangier à Saint-Céré.

— C'est par erreur que nous avons annoncé que l'honorable sous-préfet de Figeac était nommé officier d'académie.

Marché aux prunes

VILLENEUVE-SUR-LOT

Apport 100 quintaux. Pas de gros fruits. Les 70/4, de 48 à 50 fr. ; les 80/4, de 38 à 40 fr. ; les 90/4, de 28 à 30 fr. ; les 100/4, de 24 à 26 fr. ; les 120/4 de 18 à 20 fr. ; le fretin, de 10 à 12 fr. les 50 kilos, suivant grosseur.

BULLETIN FINANCIER

La fête religieuse israélite, qui se célèbre aujourd'hui, a écarté de la Bourse de nombreux habitués, aussi les affaires ont-elles été encore plus calmes que ces jours derniers.

Les ventes au comptant continuent sur nos rentes qui ont encore baissé : Le 3 0/0 de 7 cent. à 103,15, le 3 1/2 0/0 de 10 cent. à 107 fr. 05 et l'amortissable de 15 cent. à 102 fr. 50.

Très peu d'affaires sur nos Sociétés de Crédit. Le Crédit Foncier est à 675. Le Crédit Lyonnais est à 779 fr. La Banque de France, le Comptoir d'Escompte et la Société générale n'ont inscrit aucun cours à terme.

Le Suez très lourd recule à 3182 en baisse de 28 fr. Nos chemins clôturent : Le Lyon à 1822 ; le Nord à 1979 fr. et l'Orléans à 1831 ce dernier ex coupon.

Les fonds étrangers n'ont pas sensiblement varié. L'Italien cote 94 fr. 12 au lieu de 94 fr. 20 ; l'Extérieure ex coupon finit à 62 9/16 ; le Turc est à 22 fr. 57 ; la Banque Ottomane à 608 fr. 50.

Le Portugais se traite à 22 3/8.

Le Russe 4 0/0 consolidé clôture à 102 fr. 75 ; le 3 0/0 à 94 fr. 65 tous deux coupon détaché.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36^e année. Sommaire du numéro 2115 du 9 Octobre 1897.

GRAVURES. — Départements : Statue du Maréchal Canrobert, inaugurée à Saint-Céré. Saint-Céré : Maison du Maréchal Canrobert. Portraits : Les survivants du Maréchal Canrobert : Un « enfant perdu » (Crimée 1854-1855). — Vallette dit « Lou Bourrat ». — Un ex-soldat d'ordonnance du Lieutenant Canrobert (Afrique 1831-1838). — Baldy, dit « Barroulle », né à Salviau en 1809.

Départements : Le démantèlement de Bayonne : Caserne Barbanègre. — Porte des Allées Marines. — Vue générale de Bayonne : Porte de France. — Le Réduit, vu de la Nive. — Intérieur du Réduit.

Beaux-Arts : Intérieur oriental, tableau de M. Sarkis-Diraniom.

Tonkin : Mines de charbon de Ké-bao. — Mineurs annamites. — Kai-Daï : Entrée de la Mine. — Triage et lavage du charbon. — Village de Kai-Daï. — Un tunnel. — Port-Wallut. — La ligne ferrée franchissant un ravin. — Puits Lanessan.

Paris : La maison de l'avenue de Clichy et l'appartement de M. Dauphin (le « locataire récalcitrant »).

Mhçatre illustré : Porte Saint-Martin. La Mort de Hoche.

Crète : Rethymo : Revue passée en l'honneur de la fête du Tsar.

En supplément : Le Tsar et la Tsarine à l'Académie française, tableau d'André Brouillet.

TEXTE. — Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Théâtres, par N. Lemaire. — Musique, par A. Boissard. — Semaine scientifique, par A. Servet de Bonnières. — La Maison natale de Canrobert, par Boyer d'Agén. — Au Tonkin. — Mines de Charbon, par Daniel Massé. — Le démantèlement de Bayonne, par N. Nozeray. — Sport, par Archiduc, etc.

Explication des gravures, Echees, Rébus, Récréations, Revue comique, Caricature à l'Etranger.

Nouvelle illustrée : Le Mensonge du Silence, par J. Pommerol, illustrations de Dedina.

Le numéro : 50 centimes.

TOUR DU MONDE. — Nouveau Journal des

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 77

LE DERNIER COMMANDEUR

Par MARIUS PRACY

VEILLE D'ORAGE

Il traça à la hâte un billet à l'adresse du châtelain de Larroque et remit le tout à l'obligé imprimeur en le priant de faire partir aussitôt quelqu'un vers le vieux manoir.

Puis il visita la ville en désœuvré qu'il était afin de tromper son ennui.

Les tours du pont Valentré avaient attiré de loin son attention. Il se dirigea vers cet antique monument à quelques pas duquel la fontaine des Chartreux verse avec fracas dans le Lot son eau verte et pure.

Un couple était devant lui causant et riant. Il crut reconnaître le timbre de voix du cavalier qu'il examina attentivement pour savoir s'il ne s'était point trompé.

Celui-ci montra son profil, et le chevalier devina qu'il marchait derrière le marquis de Maularville.

M. de Cartelanin hâta sa marche afin d'observer le visage de la femme à laquelle le

marquis donnait le bras.

Mais il fut moins heureux, car elle était voilée au moyen d'une large draperie dont une partie recouvrait ses épaules, si bien que le chevalier crut que son ennemi était en cours d'une bonne fortune quelconque.

Le souvenir de leurs démêlés ayant renouvelé l'amertume du passé, M. de Cartelanin rebroussa chemin vers la ville.

A peine était-il de retour à l'entrée de la rue Fondue qu'il remarqua un attroupement considérable sous les fenêtres de l'hôtel du baron de Guirandol.

Il se mêla à la foule comme un curieux dans l'espoir de connaître les causes de ce rassemblement considérable.

Il entendit chuchoter des paroles de haine et de menace. Il comprit que tout ce monde à l'aspect misérable complotait d'envahir la maison de l'absent.

— Oui, il est trop riche celui-là... Il a plus de cent mille livres de rente... C'est une honte que les uns aient vingt fois le superflu lorsque nous mourons de faim... Si nous enfonçons la porte. — Il n'est pas à Cahors... Qui donc songerait à nous empêcher d'envahir les appartements de ce baron, qui nous est venu un beau matin de Toulouse ?

Bientôt de violents coups d'outils de fer allèrent battre l'entrée en faisant résonner le corridor intérieur comme une énorme caisse vide.

Quand il vit qu'on allait tout mettre à sac, sans doute, après avoir, au bout d'un temps plus ou moins long, brisé le portail, il joua

des coudes, traversa la foule tassée aux abords et pénétra enfin jusqu'à ceux qui s'efforçaient de mettre les battants en pièces. Parvenu à son but, il s'adressa à eux d'une voix ferme et sans colère.

— Que voulez-vous faire ? leur dit-il. Qu'avez-vous à reprocher au baron de Guirandol ? Ne savez-vous pas à quelles peines vous vous exposez en vous conduisant ainsi ? — Nous demandons du pain, cria l'un d'eux ; Du pain, il nous faut du pain ! — Eh bien, vous en avez. Il est juste que chacun mange, mais arrêtez-vous.

Et le chevalier, se dressant sur une borne où il dominait la foule, montra du bout de sa main élevée sur les têtes une bourse tintant au son des louis.

Un silence se fit.

— Vous avez faim, m'assure-t-on, dit-il, et vous venez demander au baron de Guirandol de vous secourir. C'est moi qui le représente, citoyens, et j'ai l'ordre de vous satisfaire. Suivez-moi : Nous allons chercher le nécessaire. Dans quelques instants chacun de vous aura sa part.

— Bravo ! bravo ! cria le peuple apaisé, qui l'accablait avec enthousiasme.

Incontinent, il demanda aux gens les plus rapprochés de lui de le conduire aux boutiques des boulangers les mieux pourvus. Toute leur marchandise disparut en un clin d'œil, distribuée au hasard, chacun emportant un véritable fardeau de pain et se dispersant ensuite dans la profondeur des Badernes.

Quelques membres du Directoire qu'avait

attirés ce spectacle inaccoutumé, dont ils ne s'expliquaient pas les causes, se livraient à des commentaires divers au milieu d'un groupe de bourgeois.

Tout à coup quelqu'un, qui s'était mêlé à la conversation, fit cette réflexion à haute voix et en insistant avec un air mystérieux :

— Croyez-moi, Messieurs, cet étranger qui donne libéralement à la foule est un contre révolutionnaire. Surveillez-le. Il est de taille à vous susciter de graves ennemis.

— Qui est-il, monsieur ? dit alors un des administrateurs.

— Il s'appelle M. de Cartelanin il est toulousain d'origine.

Au moment où l'inconnu prononçait ces paroles, le chevalier, qui s'en retournait paisiblement, passa à quelques pas du groupe où l'on causait de lui. Chacun fut frappé de la distinction de ses manières et de l'assurance de son regard, qui ne cherchait ni ne fuyait l'attention dont il était l'objet.

Dès qu'il eut disparu, les administrateurs se dispersèrent à leur tour sans ajouter une grande importance à un fait qui, malgré l'avertissement donné, ne semblait pas mériter d'éveiller leurs soupçons.

(A suivre.)

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

J. VALDIGUË PHOTOGRAPHE à Cahors

Lauréat des grandes Expositions Internationales. 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour.

Bourse de Paris

	COMPTANT Cours du jour	TERME Cours du jour
3 0/0	102 90	103 15
3 0/0 amortissable	102 30	102 50
3 1/2 0/0 1894	106 90	107 05
Tunis, obl. 3 0/0 1892	500 —	—
Annam, Tonkin. 2 1/2. 1896	92 —	92 —
Madagascar 6 0/0, 1887	92 75	—
Angleterre 2 3/4 0/0, c. 100 L.	—	—
Autriche 4 0/0 or (40 flor.)	103 80	—
Egypte unifiée 500 fr.	109 10	—
— Daira-Sanieh (20 f r ^{ts})	106 20	—
— Privilégiée (500 f cap.)	104 80	—
— Domaniales (20 L. cap.)	106 50	—
Espagne 4 0/0. Extér. (40 p.)	—	—
Hongrie 4 0/0 or (40 flor.)	104 20	—
Italie 5 0/0 (1.000 f de rente)	94 40	94 12
Portugal 3 0/0 (20 L. cap.)	22 30	—
Roumain 5 0/0 1875	104 55	—
Russie 4 0/0 1867-69	103 60	—
— 4 0/0 1880	103 90	—
— 4 0/0 1889, coup. de 100 fr.	104 60	—
— 4 0/0 1890, 2 ^e et 3 ^e ém. s.	103 55	—
— 4 0/0 consol., 1 ^{re} et 2 ^e série.	103 55	—
— 3 0/0 1891, or, t. p.	94 65	94 65
— 3 1/2 0/0 1894	101 —	—
Ture, série D	22 40	22 45
Ottomanes priorité (500 f)	454 —	—
Donanes ottomanes (500 f)	—	—
Banque de France	3720 —	—
Banque Paris et Pays Bas	865 —	865 —
Comptoir national d'escompte	578 —	—
Crédit algérien	—	—
Crédit foncier de France	675 —	675 —
Crédit ind. et commercial	600 —	—
Crédit lyonnais	778 —	779 —
Société de Crédit mobilier	53 —	—
Société générale	524 —	—

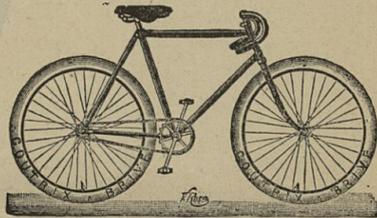
Chemins de fer et Ville de Paris

	COMPTANT Cours du jour
Chemins de fer département. (t. bleus)	469 —
— (t. rouges)	470 50
Est-Algérien, 3 0/0	474 50
Est, 3 0/0	485 —
— nouvelles, 3 0/0	480 50
Midi, 3 0/0	481 —
— nouvelles, 3 0/0	—
Nord, 3 0/0	482 50
— nouvelles, 3 0/0	—
Orléans, 3 0/0	485 50
— 1884, 3 0/0	—
Ouest, 3 0/0	483 50
— nouvelles, 3 0/0	481 50
Ouest-Algérien, 3 0/0	483 —
Paris-Lyon-Méditerran. (fusion)	481 —
— nouvelles, 3 0/0	—
Sud de la France, 3 0/0	477 —
Ville de Paris 1855-60, 3 0/0	—
— 1865, 4 0/0	578 —
— 1869, 3 0/0	438 —
— 1871, 3 0/0	419 —
— 1871, quarts remb. à 100 f.	113 50
— 1875, 4 0/0	593 —
— 1876, 4 0/0	592 25
— 1886, 3 0/0	404 —
— 1886, quarts remb. à 100 f.	100 75
— 1892, 2 1/2 0/0 remb. 400 f.	395 —
— 1892, quarts remb. à 100 f.	101 50
— 1894-96, 2 1/2 0/0, r. 400 f.	403 —

A l'ordre du jour !

A Cahors, M^{lle} Martine nous révèle La grâce et le cachet d'une Robe exceptionnelle Qui, cet hiver, fera fureur Elle est déjà très en faveur Et son prix modéré, sa haute fantaisie Attirera toujours une clientèle choisie. Une Dame satisfaite.

USINE A BRIVE



FABRE, horloger à Cahors.

A LA BOULE D'OR



CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION

D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE

Dorure et Gravure sur Métaux

LUNETTERIE & OPTIQUE

SECURITE

Achat de Matières Or, Argent et Platine

Travaux soignés. — Prix modérés

LA VUE POUR TOUS

PAR L'EMPLOI DES VERRES GRADUÉS

Marque déposée « CRISTAL DIAMANT »

Ces verres à foyer étendu sont ordonnés par MM. les Oculistes et Chefs de Clinique

H. FABRE

69, Boulevard Gambetta, Cahors

SEUL DÉPOSITAIRE POUR CAHORS

GUERISON
Certaine et Radicale
de toutes les
AFFÉCTIONS
de la
PEAU
Dartres, Eczéma, Acné,
Pityriasis, Lups, etc., etc.
MÈME DES
Plaies d'Ulceres variqueux
dits incurables.
Ce Traitement qui a été essayé dans les
HOPITAUX avec le plus grand succès et
présenté à l'Académie de Médecine ne
dérange pas du travail, il est à la portée
des petites bourses, et dès le 2^e jour, il
produit une amélioration sensible.
M. LEBORMAND, Médecin Spécialien Aïdés-
Major des Hôpitaux N^{os} 3, rue de Turin,
PARIS. Consultations gratuites par Correspondance.

Suprême
Pernot

le meilleur des desserts fins

Étude de M^e LOUIS LACAZE, licencié en droit, avoué à Cahors,
10, Cours de la Chartreuse (Ancienne étude DELBREIL)

VENTE

SUR FOLLE ENCHÈRE

A suite de Saisie immobilière

AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISSEUR

EN UN SEUL LOT

D'UNE

USINE

POUR TUILERIE ET BRIQUETERIE MÉCANIQUES

SITUÉE A

BOISSIÈRES

Canton de Catus (Lot)

L'adjudication aura lieu le **MERCREDI TROIS NOVEMBRE** mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, à midi et demi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de ladite ville.

Suivant exploit du ministère de M^e CONTOU, huissier à Cahors, en date du trois septembre mil huit cent quatre-vingt-douze, visé, enregistré, dénoncé aux saisis ci-après désignés, par exploit de M^e THAUVIN, huissier à Paris, en date du vingt-quatre du même mois, aussi enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, le deux juin suivant, volume 146, numéros 16 et 17 par Monsieur le Conservateur des hypothèques qui a perçu les droits.

Monsieur Hector POUJADE, propriétaire, domicilié à Boissières, canton de Catus, porteur d'un bordereau de collocation qui lui avait été délivré par Monsieur le greffier du Tribunal civil de Cahors, le vingt-huit mars mil huit cent quatre-vingt-douze, à la suite de l'ordre sur folle-enchère des mêmes biens adjugés à M. BRULL, ci-après désigné et qualifié, lequel était lui-même adjudicataire sur folle-enchère des mêmes biens adjugés précédemment à Monsieur NEUMÉIER, Robert, domicilié à Paris, 65, rue de la Victoire, lequel avait constitué M^e Jules BILLIÈRES pour son avoué, près le Tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en son étude et personne au dit Cahors.

Fit procéder à la saisie réelle des biens immeubles ci-après désignés.

Sur la tête et au préjudice de Monsieur Philippe BRULL, banquier domicilié à Paris, rue Saint-Lazare, numéro 101 et de Monsieur BOUSSARD, Emile, demeurant à Paris, rue Saint-André des Arts, numéro 49, pris en qualité de liquidateur judiciaire de la Société

en commandite BRULL et Cie, ayant pour objet les opérations de banque avec siège social à Paris, rue de la Victoire, numéro 14, composé de BRULL, Philippe, demeurant au siège social, et de commanditaire et aussi en qualité de liquidateur judiciaire de BRULL seul et en toutes autres et meilleures qualités;

Le Cahier des charges dressé par M^e BILLIÈRES, avoué, pour parvenir à la vente des biens saisis, fut déposé, après avoir été enregistré, au greffe du Tribunal civil de Cahors, le dix-sept juin mil huit cent quatre-vingt-douze; — les saisis et les créanciers furent sommés d'en prendre communication, par exploits des dits M^e THAUVIN et CONTOU en date des quinze et seize du même mois et la lecture et publication du dit cahier des charges fut fixé au treize juillet suivant.

Dans l'intervalle une instance ayant été germée à la requête du dit Monsieur BOUSSARD, es-qualités, ayant M^e ESPÉRET pour avoué constitué, et tendant à faire prononcer la nullité de la saisie, le dit jour, le Tribunal sursit à la publication du cahier des charges et à la date du vingt du même mois, rendit un jugement par lequel le dit BOUSSARD fut débouté de sa demande.

Le dix août suivant, le cahier des charges fut lu et publié et le Tribunal après avoir donné acte à M^e BILLIÈRES, avoué poursuivant, de ses lectures et publications, fixa la vente au vingt-sept septembre mil huit cent quatre-vingt-douze.

En conséquence, il fut procédé les dits jour, lieu et heure, à la

vente des biens immeubles ci-après désignés en présence des dits Messieurs BRULL et BOUSSARD, es-qualités, ou eux dûment appelés et ce à la requête du dit Hector POUJADE, qui en demeura adjudicataire moyennant la somme de **vingt-cinq mille cent vingt francs**, en sus des charges.

Suivant acte reçu par M^e SCUDIER, notaire à St-Denis-Catus, et RIVES-LANGE, notaire à Cahors, en date du trois décembre mil huit cent quatre-vingt-seize, enregistré, Monsieur Gabriel BRUEL, banquier, demeurant à Cahors, rue du Lycée, a consenti sur sa maison de banque, en faveur du sieur Hector POUJADE, sus-nommé et dame Anne-Rose-Marie LAFARGUE, son épouse, une ouverture de crédit jusqu'à concurrence d'une somme de quinze mille francs, réalisée en espèces jusqu'à concurrence de six mille francs que les mariés POUJADE ont touchés.

Pour garantir à Monsieur Bruel le remboursement des sommes par lui avancées aux dits mariés POUJADE, ces derniers ont affecté et hypothéqué à son profit les entiers biens immeubles qu'ils possèdent ou peuvent posséder dans les communes de Boissières et de St-Denis-Catus.

En outre, et pour donner à Monsieur Bruel un supplément de garantie, M. POUJADE lui fit cession et transport de toutes les sommes pour lesquelles il serait colloqué dans l'ordre à ce moment ouvert pour arriver à la distribution du prix des immeubles dont il avait été déclaré adjudicataire suivant jugement précité, et le subrogea

avec toutes garanties de sa part dans tous les droits, actions, privilèges et hypothèques résultant en sa faveur du bordereau qui serait délivré.

A la date du vingt-trois février mil huit cent quatre-vingt dix sept, il a été délivré à M. POUJADE, sus-nommé, un bordereau de quatre mille six cent dix-huit francs avec intérêts à partir du dix janvier mil huit cent quatre-vingt-dix-sept et ce pour le montant de la collocation faite en sa faveur dans le procès-verbal de l'ordre judiciaire plus haut ramené.

En vertu du dit acte d'ouverture de crédit et du dit bordereau de collocation dont M. POUJADE lui avait fait cession et transport, M. Bruel, Gabriel, suivant exploit de Serres, huissier à Cahors, en date du deux octobre courant, a fait commandement: 1^o au dit POUJADE, pris comme adjudicataire des immeubles faisant l'objet de la vente sur folle enchère; 2^o à M. Sers, propriétaire, rentier, domicilié à Cahors, pris en qualité de liquidateur de la liquidation judiciaire du dit POUJADE, d'avoir à lui payer, dans vingt-quatre heures pour tout délai,

1^o La somme de quatre mille six cent dix-huit francs, montant en principal du bordereau de collocation sus-mentionné, 2^o les intérêts de cette somme à partir du dix janvier mil huit cent quatre-vingt-dix-sept;

3^o le coût du dit commandement.

Déclarant aux sus-nommés que le paiement qu'ils effectueraient dans le délai ci-dessus aux mains du requérant du montant des cau-

ses énoncées au dit bordereau serait imputée sur la somme de six mille francs montant du crédit en espèces qui a été réalisé, M. Bruel conservant toute la force de ses titres contre M. et Mme POUJADE pour le surplus des sommes qui lui sont dues par eux.

Leur déclarant, en outre, que faute par eux de satisfaire au dit commandement, ils y seraient contraints par toutes les voies de droit et notamment par la vente à la folle-enchère de POUJADE et de Sers, es-qualités, des immeubles plus bas désignés et adjugés au sieur POUJADE suivant jugement du Tribunal civil de Cahors en date du vingt-sept septembre mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré.

Faute par les dits POUJADE et Sers, es-qualités, d'avoir obéi au dit commandement.

En vertu 1^o des titres sus-énoncés, 2^o de la loi et de l'article 733 du Code de procédure civile,

Et à la requête de M. Gabriel BRUEL, escompteur-banquier, demeurant à Cahors, 3, rue du Lycée.

Ayant M^e Louis LACAZE, pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors.

Sur la tête et au préjudice du sieur Hector POUJADE, industriel, demeurant et domicilié à La Croix de Lagarde, commune de Boissières, pris comme adjudicataire folle-enchérisseur, n'ayant pas d'avoué constitué, par suite de la cessation des fonctions de M^e Jules BILLIÈRES, son avoué.

2^o M. Sers, propriétaire et rentier, demeurant à Cahors, pris comme liquidateur de la liquida-

Designation

1875

Le 15 Mars 1875

Pour tous les renseignements s'adresser à M. Louis LACAZE, avoué poursuivant la telle enchère.

tion judiciaire du dit Poujade, n'ayant pas d'avoué constitué.

En présence ou eux dûment appelés de : Philippe Brüll, banquier, domicilié à Paris, rue St-Lazare, numéro 101, pris comme partie saisie.

2° Boussard, Emile, demeurant à Paris, rue St-André des Arts, numéro 49, pris en qualité de liquidateur judiciaire de la société en commandite Brüll et Cie, ayant le siège social à Paris, rue de la Victoire, n° 14.

N'ayant pas d'avoué constitué.

Il sera procédé le **MERCREDI TROIS NOVEMBRE mil huit cent quatre-vingt-dix-sept**, à midi et demi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au plus offrant et dernier enchérisseur, à la vente sur folle-enchère, des immeubles ci-après désignés en un seul lot, sur la mise à prix de dix mille francs en sus des charges.

Désignation DES IMMEUBLES A VENDRE

Article premier

Une vigne, située au lieu dit les Places, commune de Boissières, formant le numéro 710 P section D du plan cadastral de cette commune, de contenance environ huit ares quatre-vingt centiares.

Article deux

Une pâture bruyère, située au lieu dit les Places, commune de Boissières, formant le numéro 713 section D, du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de vingt-quatre ares vingt centiares.

Article trois

Une terre, située au même lieu, formant le numéro 718 P, mêmes section et plan, de contenance environ huit ares.

Article quatre

Une vigne, située au même lieu, formant le numéro 715 P, mêmes section et plan, de contenance environ treize ares dix centiares.

Article cinq

Une pâture, au même lieu, numéro 717, mêmes section et plan, de contenance environ neuf ares vingt centiares.

Article six

Une pâture bruyère, située au même lieu, numéro 712 P, mêmes section et plan, de contenance environ de quatre ares.

Article sept

Un bois situé au lieu dit les Terriers, commune de Boissières, formant le numéro 832 P, section D, du plan cadastral de cette commune de contenance environ vingt-cinq ares.

Article huit

Une terre située au lieu dit les Places, commune de Boissières, formant le numéro 702, section D, du plan cadastral de cette commune de contenance environ de deux ares quarante-cinq centiares.

Article neuf

Une vigne, située au même lieu, numéro 701 P, section D, mêmes plan et section, de contenance environ de dix-neuf ares trente-cinq centiares.

Article dix

Une châtaigneraie située au lieu dit Pech-Court, commune de Boissières, numéro 730, section D, du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de neuf ares dix centiares.

Article onze

Une vigne, située au même lieu, numéro 731 mêmes section et plan de contenance environ huit ares quatre-vingt centiares.

Article douze

Une vigne située au même lieu

numéro 734, mêmes section et plan de contenance environ seize ares vingt centiares.

Article treize

Une terre située au même lieu, numéro 737, mêmes section et plan de contenance environ seize ares.

Article quatorze

Une vigne située au même lieu, numéro 738, mêmes section et plan, de contenance environ de dix-huit ares cinquante centiares.

Article quinze

Une vigne située au lieu dit « Les Places », commune de Boissières, formant le numéro 711 P, section D du plan cadastral de cette commune de contenance environ de dix ares quarante centiares.

Article seize

Une pâture bruyère située au même lieu, numéro 712 P, mêmes section et plan, de contenance environ dix-sept ares dix centiares.

Article dix-sept

Un bois situé au lieu dit « Les Terriers », commune de Boissières numéro 829, section D du plan cadastral de cette commune, de contenance environ trente-trois ares cinquante centiares.

Article dix-huit

Une terre au lieu dit « Les Places » même commune, numéro 709 P, mêmes section et plan, de contenance environ de un are cinquante cinq centiares.

Article dix-neuf

Un bois situé au lieu dit « Les Mats », même commune, numéro 1125, mêmes section et plan, de contenance environ vingt-six ares cinquante centiares.

Article vingt

Une châtaigneraie située au même lieu, numéro 1137, mêmes section et plan de contenance environ vingt-huit ares cinquante centiares.

Article vingt-un

Un bois au même lieu, numéro 1127, mêmes section et plan, de contenance environ dix-sept ares soixante centiares.

Article vingt-deux

Une pâture bruyère située au lieu dit « La Peyrette », commune de Boissières, numéro 1145, mêmes section et plan, de contenance environ quatre ares dix centiares.

Article vingt-trois

Une vigne située au même lieu, numéro 1146, mêmes section et plan, de contenance environ dix-neuf ares soixante centiares.

Article vingt-quatre

Une vigne au même lieu, numéro 1148, mêmes section et plan, de contenance environ sept ares cinquante centiares.

Article vingt-cinq

Une vigne située au lieu dit « Les Places », même commune, numéro 699, mêmes section et plan, de contenance environ vingt-cinq ares soixante-dix centiares.

Article vingt-six

Un bois situé au lieu dit « Font-Vieille », même commune, numéro 801, mêmes section et plan de contenance environ vingt-deux ares cinquante centiares.

Article vingt-sept

Une terre au même lieu, numéro 808, mêmes section et plan, de contenance environ trente-six ares.

Article vingt-huit

Un bois situé au même lieu, numéro 816, mêmes section et plan, de contenance environ onze ares.

Article vingt-neuf

Une châtaigneraie au même lieu numéro 799, mêmes section et plan, de contenance environ trente-trois ares.

Article trente

Une châtaigneraie au même lieu, numéro 800, mêmes section et plan, de contenance environ vingt-sept ares vingt centiares.

Article trente-un

Une faïencerie située au lieu dit « Les Places » même commune, numéro 718 P, mêmes section et plan.

Cette faïencerie où se trouvent divers hangars anciennement construits, comporte deux fours anciennement construits, le toit de ces hangars est en bois et recouvert en tuiles creuses, dites canal, à l'exception du toit qui couvre les deux fours qui sont couverts en tuiles crochets du pays. Au nord et du côté de Saint-Denis se trouve également construit un autre hangar, construit en bois dont le toit est couvert en tuiles canal et servant à la fabrication de tuiles et de briques.

Article trente-deux

Une maison située au lieu dit « Espayratte, même commune, numéro 775, même section et plan.

Cette maison est séparée de l'usine de Boissières par la route départementale de Cahors à Gourdon; elle se compose d'un rez-de-chaussée où se trouve un atelier de modèleur, d'une chambre ou cuisine, d'un atelier de forge, elle est construite en pierres moellons, son toit est à trois tombants d'eau et est couverte en tuiles creuses dites canal. Elle confronte de l'Est avec la dite route départementale de Cahors à Gourdon, du nord avec chemin de service allant au village de Chaumette, du sud avec propriété de l'usine de Boissières, elle sert actuellement d'habitation au charretier employé à l'usine, un sieur Andrieu; les portes d'entrée, de la chambre et de la forge sont situées à l'Est, sur la dite route départementale de Cahors à Gourdon et la porte de l'atelier de modèleur est située au sud sur le patus ou ancien jardin appartenant au saisi.

Article trente-trois

Une autre maison située au lieu appelé « Les Places », commune de Boissières, numéro 718, même section et plan.

Cette maison située sur la cour et à l'intérieur de l'usine de Boissières, est bâtie en pierres moellons, dont le toit a deux tombants d'eau couvert en tuiles creuses, dites canal; au nord-ouest et adossé à cette maison se trouve bâti un petit pavillon dont le sommet sert de pigeonnier et l'intérieur de water-closets; le toit de ce pavillon est à quatre tombants d'eau et couvert en tuiles crochets; on arrive à ces water-closets par un balcon en bois construit en dehors et au premier étage, donnant vue sur la route départementale de Cahors à Gourdon. Cette maison se compose d'un rez-de-chaussée où se trouvent une écurie, chai ou cave, d'un premier étage servant de logement d'un sieur Landes, se disant directeur de la dite usine et représentant dudit Brüll saisi.

Elle se compose également d'un deuxième étage et d'un galetas; elle confronte de l'est et du sud avec cour et dépendances de la dite usine, de l'ouest avec route départementale de Cahors à Gourdon, et du nord avec vieux hangar ci-dessus décrits, le tout dépendant de l'usine.

Article trente-quatre

Un four circulaire à feu continu situé au lieu dit « Les Places », formant le numéro 718-713 du plan cadastral de cette commune, même section D.

Ce four, désigné sous le nom de four système Hoffmann, est construit en briques pleines pouvant avoir quinze mètres de diamètre environ avec grande cheminée; sur ce four se trouvent des bouches à feu avec leurs clochetons en fonte; ce four est situé dans la cour et au centre de la briquetterie.

Article trente-cinq

Séchoirs, ateliers de fabrication, ateliers de machines à vapeur, situés au même lieu, numéro 718-713, mêmes section et plan.

Ces séchoirs situés à côté et au

sud de l'usine, se composent de grands hangars construits en pierre et en briques, ils sont supportés par des piliers en fonte et charpente en fer; ils sont couverts en tuiles crochets système Monchanin.

Les séchoirs sont situés au premier étage des hangars et occupent toute l'étendue à l'exception de la portion de l'angle réunissant les dits hangars, portion où se trouvent la salle des machines à vapeur et celles de la fabrication des briques plus bas décrites.

Au sud et contigu aux hangars se trouve une marquise qui fait corps avec eux, construite de la même façon et servant de dépôt pour la préparation des terres et de dépôt pour les machines dénommées Malaxeurs cylindres, servant aussi à la fabrication des tuiles et briques.

Cette briquetterie est clôturée par des murs et par un grand portail en fer servant d'entrée principale située au sud-ouest.

Toutes ces bâtisses ne forment qu'un seul corps de domaine et constituent l'usine connue sous le nom de **Tuilerie et Briquetterie de Boissières**, laquelle est située sur la route départementale de Cahors à Gourdon, à Cahors, à quinze kilomètres, de cette dernière ville et à deux kilomètres environ de la station de Saint-Denis. (Ligne Montauban-Cahors-Brive.)

Cette usine comprend également :

1° Deux générateurs de vapeur de Flaud, constructeur à Paris, l'un vertical, force trente chevaux, l'autre horizontal, force de quinze chevaux;

2° Deux machines à vapeur de Raullet, constructeur à Paris, l'une de trente chevaux, l'autre de quinze chevaux;

3° Un tour monté en fer, fonte et bois, ensemble la tuyauterie reliant les machines aux générateurs.

Les machines à briques, comprennent :

1° Une machine, système Chambréte, avec broyeur et toile sans fin;

2° Une machine à friction, système Chambréte, pour la tuile;

3° Un malaxeur épurateur, système Boulet, de Paris;

4° Un malaxeur à axe vertical, système Boulet.

5° Huit presses rebateuses;

6° Une presse à balancier.

7° Une turbine en fonte avec son hélice et son manège, système Breton, pour la fabrication en terre molle;

8° Environ cinquante filières, meules, etc., etc., pour briques, canaux, tuiles, etc., pour les diverses machines ci-dessus;

9° Une machine, système Herthel;

10° Une machine, système Damages;

11° Trois cents mètres environ porteurs de Decauville, avec plaques tournantes et wagonnets.

Ensemble le matériel fixe, immeubles par destination, et le matériel mobile, tel que brouettes, charrettes, chevaux, pioches, moules, tombereaux, chassis, pelles, outils de forge et de menuiserie servant à l'exploitation de l'usine.

Cette usine confronte dans son ensemble : du nord avec chemin public de Catus à Pélacozy; du sud, avec propriété d'un sieur Vaysse, propriétaire à Chaumette, commune de Boissières; de l'ouest, avec route départementale de Cahors à Gourdon et de tous autres côtés, avec propriétés et dépendances de l'usine.

Dans le cahier des charges déposé au greffe, pour parvenir à l'adjudication, il a été inséré les clauses suivantes :

I. - Consignation du prix

L'adjudicataire, outre que l'un des créanciers colloqués sur les immeubles précités dans un ordre clos le quatre mars mil huit cent

quatre-vingt-douze, devant le Tribunal civil de Cahors, sera tenu dans la quinzaine de l'adjudication de verser son prix intégral, sans sommations préalables à la caisse des dépôts et consignations.

Cette clause est impérative et de rigueur, et si la consignation n'avait pas lieu, il serait loisible aux dits créanciers ou à l'un d'eux de poursuivre la vente par voie de folle-enchère, et de demander à l'adjudicataire de justes dommages-intérêts.

La présente clause ne s'applique pas aux créanciers colloqués sur le prix des immeubles ci-dessus dans l'ordre clôturé le neuf décembre mil huit cent quatre-vingt-seize, modifié le quinze février mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

II. - Paiement du prix

Le prix de l'adjudication sera payé aux ayants droits dès que les formalités de l'ordre à ouvrir ou à rectifier pour la distribution du prix seront remplies.

BAIL A LOYER

Il est porté à la connaissance des adjudicataires que, suivant acte retenu par M^e Scudier, notaire à St-Denis-Catus, et Rives-Lange, notaire à Cahors, en date du seize février mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, Monsieur et Madame Poujade sus-nommés, ont donné à titre de bail à loyer à M. Gustave Milot, briquetier, et à dame Claudine Mathias, son épouse, demeurant ensemble à la Peyrotte, commune de Boissières, l'Usine de briquetterie et toutes ses dépendances pour une période de dix années consécutives qui ont commencé à courir le premier février mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, et moyennant la somme de **trois mille cinq cents francs** par an payable par trimestre terme échu;

Monsieur et Madame Milot, sus-nommés, devront payer en outre, et en sus du prix du loyer, la patente, les contributions mobilières ou foncières pouvant grever l'usine, et les primes d'assurances contre l'incendie, lesquelles charges sont évaluées à **quatre cents francs** par an.

Tous les biens immeubles ci-dessus désignés seront mis en vente, en un seul lot, aux jour, lieu et heure ci-dessus indiqués aux clauses et conditions insérées dans le cahier des charges déposé par M^e Billières, au greffe du Tribunal civil de Cahors, le dix-sept juin mil huit cent quatre-vingt-douze, à la suite duquel a été inséré par M^e Louis LACAZE, avoué poursuivant, la folle-enchère, un dire relatif à la clause de bail plus haut ramené.

MISE A PRIX

Tous les immeubles ci-dessus désignés seront mis en vente en un seul lot sur la mise à prix de dix mille francs, ci... **10,000^{fr}** En sus des charges.

NOTA. — Pour le paiement des frais, voir le cahier des charges déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors.

Pour extrait certifié conforme :

Cahors le six octobre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

L'Avoué poursuivant,

Louis LACAZE.

Enregistré à Cahors le six octobre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, F^o C^o Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : de FRAMOND receveur.

Pour tous les renseignements, s'adresser à M^e Louis LACAZE, avoué poursuivant la folle enchère.